



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 18 décembre 2014, 20 h 15

Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Excusée sans pouvoir : Émilie BLANC

Présence de Patricia MURTIN, adjointe territoriale.

Avant de débiter, le conseil municipal accueille les élus du conseil municipal des jeunes. Le conseil les remercie de leur investissement et rappelle les actions déjà réalisées (jour de la nuit, nettoyage du village et décorations de Noël)

Ouverture de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Patrick ABRAHAM

Le maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- signature d'une convention de protection de l'azuré de la Croisette
- Demande d'aide du lycée de Montmorot pour un voyage d'étude concernant un jeune de la commune

Demande acceptée à l'unanimité.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2014

Approuvé à l'unanimité des présents

1 Budget assainissement

- Décision modificative n°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
23 : Virement à section investis.	300.00 €	
TAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	300.00 €	
1532 : Réseaux d'assainissement		11 289.08 €
TAL D 041 : Opérations patrimoniales		11 289.08 €
811 : Dot. aux amort./immo. incorp. ...		300.00 €
TAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		300.00 €
21 : Virement section exploitation	300.00 €	
TAL R 021 : Virement de la section de fonct.	300.00 €	
81532 : Réseaux d'assainissement		2 200.00 €
8157 : Agenc. et amenag. du mat. et o..	1 900.00 €	
TAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	1 900.00 €	2 200.00 €
031 : Frais d'études		11 289.08 €
TAL R 041 : Opérations patrimoniales		11 289.08 €

Adoptée à l'unanimité

- Durée d'amortissement des études.

La délibération du 26 avril 2011 a fixé les durées d'amortissement de la station d'épuration (80 ans), les installations techniques (40 ans), les réseaux et canalisations (60 ans).

A l'unanimité, la durée d'amortissement des études est fixée à 5ans.

2 – Budget lotissement.

- Décision modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6045 : Achats d'études (terrains)		2 920.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 920.00 €
D 3555 : Terrains aménagés		8 257.59 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		8 257.59 €
R 71355 : Var.stocks produits(terrains)		8 257.59 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		8 257.59 €
R 7015 : Vente de terrains aménagés		2 920.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		2 920.00 €

Adoptée à l'unanimité

3 – Budget principal

- Décision modificative n°3. Du fait du budget excédentaire, il convient de créditer les comptes comme ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien de bâtiments	4 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 500.00 €	
D 1328 : Autres		4 070.00 €
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		6 775.95 €
D 21534 : Réseaux d'électrification		6 484.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		17 329.95 €
D 21311-100 : BATIMENTS		1 230.00 €
D 2135-100 : BATIMENTS		6 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 230.00 €
D 6531 : Indemnités élus		1 470.00 €
D 6554 : Contribution organ.regroup.		3 030.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		4 500.00 €
R 1328 : Autres		6 484.00 €
R 2031 : Frais d'études		6 775.95 €
R 2041582 : GFP : Bâtiments et installation		4 070.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		17 329.95 €

- Adoptée à l'unanimité

4 – Vente de jalons

En fonction du stock restant, le conseil décide de ne pas mettre les jalons en vente et de les garder en stock.

5 – Indemnité de conseil du nouveau percepteur.

Le conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil et de budget à monsieur Christian Lamur à compter du 1/10/2014 au taux de 100% (107,88 € pour cette fin d'année)

6- Adhésion au CPIE

Le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer au CPIE pour un montant de 25 €.

7 –Abonnement à La lettre du Maire Rural.

Il est proposé un abonnement à la Lettre du Maire rural. Le conseil accepte à l'unanimité.

8 – Droit de préemption urbain : vente de la parcelle AB 98 (succession Marthe Blanc)

Sorite de JM Delbos

A l'unanimité des présents (9 voix), la commune décide de ne pas user de son droit de préemption sur cette parcelle.

9 – Convention de préservation de l'azurée de la Croisette.

L'azurée de la Croisette a été répertorié sur une parcelle appartenant à la commune, située à En Borion et louée à Loëtitia Lapprand. Une convention de préservation sera signée pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction et dénonçable par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 6 mois, entre le PNR, le propriétaire et l'exploitant de la parcelle afin de préciser les conditions d'exploitations.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer cette convention.

10 – Demande de subvention lycée de Montmorot

Le conseil décide d'attribuer une aide de 20 € pour les enfants de la commune, dans le cadre d'un voyage éducatif exceptionnel, jusqu'à la terminale.

Cette aide de 20 € sera accordée au Lycée de Montmorot pour Frédéric Perrier, élève de terminale pro, pour un voyage d'étude en Roumanie du 23 au 27 mars.

Orientations budgétaires

Les commissions doivent avoir réfléchi sur les directrices pour la mi-février.

Les vœux du Maire et de la municipalité et du conseil des jeunes auront lieu le vendredi 16 janvier à 19 heures.

Questions diverses

- Fermeture du secrétariat du 25 décembre au 4 janvier. La permanence obligatoire pour l'inscription sur les listes électorales aura lieu le 31 décembre de 10 h à 12 h.
- Lecture du courrier de M. Manzoni Jean Charles en réponse à la communauté de communes, suite à sa demande concernant les coûts et le traitement des ordures ménagères.
- Présentation de la plaquette éditée par le SYDOM
- Information : il y a eu une vente de bois feuillus pour 765 €.
- Lecture de la lettre faite par le SIVOS au Conseil Général pour le transport des enfants de Coiserette scolarisés au RPI La Pesse / Les Bouchoux
- Présentation du rapport du CNAS, consultable en mairie
- Vœux de Monsieur Jean Marc Milville (DASEN) et Monsieur Jacques Quastana, Préfet du Jura
- Le CCAS va distribuer 43 colis aux anciens.
- Le conseil remercie les enfants des écoles et leurs enseignants pour les chocolats qu'ils ont eu la gentillesse de leur offrir.

La séance est levée à 23h50

I.HEURTIER